

## ANNEXE - Critères d'évaluation des projets Jeunes Reporters pour l'Environnement

|                                                                                            | Appréciation |     |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----|--------------|
|                                                                                            | Oui          | Non | Commentaires |
| <b>Critères communs</b>                                                                    |              |     |              |
| <b>A - Problématique locale</b>                                                            |              |     |              |
| A-1 Centrée sur un enjeu de développement durable                                          |              |     |              |
| A-2 Aspect local                                                                           |              |     |              |
| A-3 Relation entre le local et le global                                                   |              |     |              |
| <b>B - Enquête journalistique</b>                                                          |              |     |              |
| B-1 Exploration du terrain                                                                 |              |     |              |
| B-2 Compréhension des enjeux                                                               |              |     |              |
| B-3 Diversité des acteurs interviewés                                                      |              |     |              |
| B-4 Rigueur scientifique et mention des sources                                            |              |     |              |
| <b>C - Solutions</b>                                                                       |              |     |              |
| C-1 Présentation de solutions pertinentes répondant à la problématique (approche positive) |              |     |              |
| <b>D – Action(s)</b>                                                                       |              |     |              |
| D-1 Mobilisation d'un public cible                                                         |              |     |              |
| D-2 Originalité de l'action                                                                |              |     |              |
| <b>E - Communication</b>                                                                   |              |     |              |
| D-1 Public(s) ciblé(s)                                                                     |              |     |              |
| D-2 Utilisation des réseaux sociaux                                                        |              |     |              |
| D-3 organisation d'évènements (ex conférence de presse)                                    |              |     |              |
| D-4 Publication du projet dans les médias locaux                                           |              |     |              |
| <b>Critères subjectifs</b>                                                                 |              |     |              |
| Qualité du rendu (qualité des vidéos, des photos ou du texte)                              |              |     |              |
| Message global du projet à visée motivante/entraînante pour d'autres jeunes                |              |     |              |

## Règlement du concours «Les experts du tri »

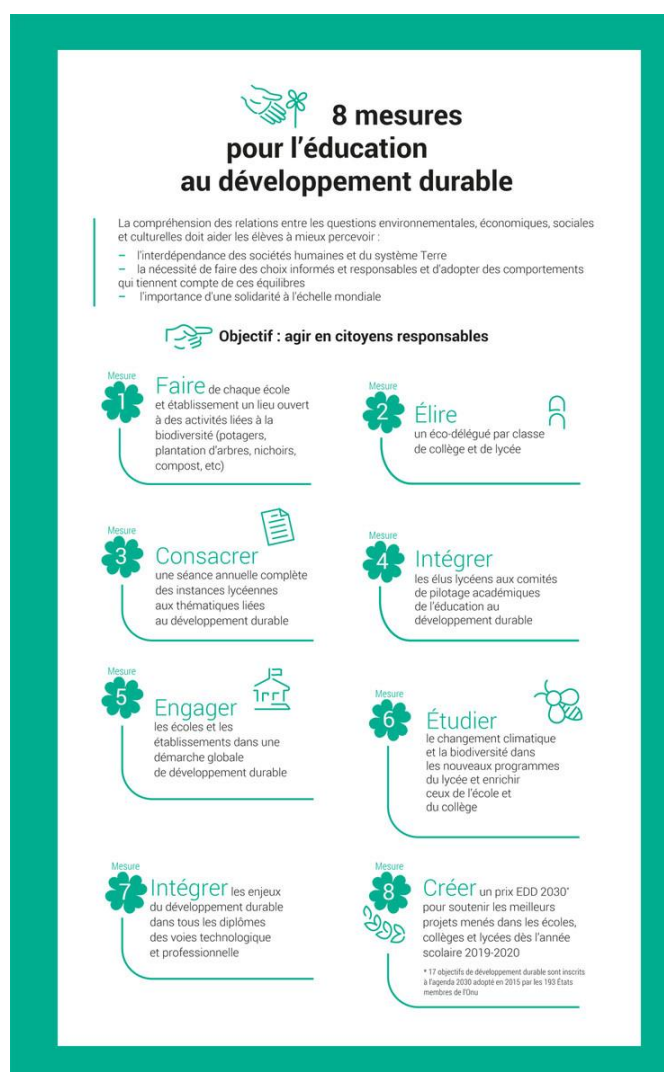
Edition 2019-2020

### Article 1 – Présentation

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

#### 1.1. Le cadre réglementaire

Ce concours s'inscrit dans l'un des trois axes stratégiques fixé par le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse à la rentrée 2019, confirmant ainsi la **mobilisation de l'éducation nationale dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité**. Les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.



Le concours organisé par l'Académie de Lyon, en partenariat avec CITEO l'éco-organisme chargé de la collecte et du tri des papiers et des emballages et l'Ecole centrale de Lyon, via la chaire « Recyclage et économie circulaire » offre des temps de réflexion et de travail pour débattre en classe de la problématique environnementale et de la citoyenneté. Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative, et une plus grande implication des élèves crée les conditions d'un apprentissage positif.

Il s'inscrit dans une démarche plus globale sur la réduction, le tri et le recyclage des papiers mis en place dans les établissements concernés ; mais également dans la démarche de labellisation des écoles et établissements à l'Education au Développement Durable (E3D).

**Périmètre du concours :** Contrairement aux années précédentes, le périmètre du concours n'est pas seulement le papier ; il englobe aussi le carton et les déchets d'emballage ménager.

## 1.2. Les objectifs du concours

### *Objectifs généraux*

- Sensibiliser les élèves et les adultes au développement durable et à la notion de citoyenneté.
- Donner la parole aux enfants et aux jeunes, en les rendant acteurs de la prévention. Leur donner les clés leur permettant d'engager le changement et d'appréhender la transition écologique.
- Inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements et structures concernées
- Favoriser le respect d'autrui, de son environnement proche comme lointain, la biodiversité.
- Promouvoir l'école de la confiance.

### *Objectifs pédagogiques*

L'objectif du prix « Les experts du tri » est de mobiliser les élèves en matière de prévention, de tri de recyclage des déchets et de les sensibiliser à l'impact de leurs gestes sur l'environnement, pour acquérir de la connaissance, comprendre ce que cela implique, quelles peuvent être les conséquences à un niveau plus macro ; savoir ce qu'il est possible de faire à son niveau, à celui d'une école, d'un quartier, d'une ville, d'un gouvernement. Il s'agit de faire émerger les bonnes pratiques, les idées, de les partager entre pairs, et de les promouvoir au sein de la classe et/ou de l'établissement.

***Les projets prendront donc la forme d'une œuvre collaborative qui aura pour vocation d'inciter toute la classe/l'établissement à agir en citoyen responsable, mais sur un mode ludique. Chaque établissement ne peut présenter que deux projets au maximum.***

Le prix peut servir de support à un travail en discipline SVT ou dans le cadre de l'enseignement moral et civique et ainsi enrichir le parcours citoyen des élèves ; il permet d'acquérir des aptitudes détaillées dans

le domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – formation de la personne et du citoyen.

Le support vidéo est fortement recommandé, notamment pour les collèges et les lycées. Pour les écoles primaires, il pourra être éventuellement remplacé par un reportage, une enquête, un podcast audio, un journal.... Des points bonus seront octroyés aux productions sur support vidéos.

La vidéo dure **au maximum 2 minutes**, générique compris (codec vidéo H.264 ou MPEG4) et la taille du fichier ne doit pas excéder **2 GO**. L'intégration des sous-titres est préconisée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Quel que soit le support choisi, il devra mentionner au moins les éléments suivants :

- le nom de l'établissement.
- le nom des élèves ayant contribué à l'œuvre collective
- le niveau des classes concernées
- le nom et les coordonnées courriel et téléphonique de la personne référente du projet
- la catégorie du concours choisie

## Article 2 - Conditions et modalités de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles et établissements publics et privés sous contrat (écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles) de l'académie de Lyon.

L'école ou l'établissement scolaire concerné choisit le(s) niveau(x) des classes engagées. Dans le cadre **des liaisons inter-degrés ou inter-établissements**, un projet peut être présenté conjointement entre plusieurs établissements.

### 2.1 – Les participants

Pour **participer** au concours, les classes devront s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription **avant le 9 janvier 2020** par courrier électronique, à l'adresse mail mentionnée ci-dessous.

A réception des formulaires complétées un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant et servira d'accusé de réception.

Les établissements participants seront répartis au sein de 4 catégories suivantes :

- Ecoles
- Collèges
- Lycées généraux, technologiques et professionnels
- Liaisons inter-degrés / inter-établissements.

#### 4 prix seront décernés :

- un prix par niveau (école, collège, lycée)
- un prix Liaisons inter-degrés / inter-établissements.

Le concours entend favoriser le travail pluridisciplinaire et les collaborations entre enseignements, parcours, discipline (exemple : Histoire-géographie, SVT, Arts plastiques, Lettres, etc...)

## 2.2 – Le calendrier du concours

- **le 25 novembre 2019** : diffusion du concours dans les établissements par l'académie par parution d'une article au BIR
- **le 9 janvier 2020 au plus tard** : inscription au concours via la fiche d'inscription ci-jointe en annexe, à retourner par courriel à l'adresse suivante : [dos3-prix@ac-lyon.fr](mailto:dos3-prix@ac-lyon.fr) (avec en objet : Concours « Les experts du tri »).
- **Le 9 avril 2020 au plus tard** : dépôt des productions, des documents et annexes qui s'y rattachent par voie dématérialisée au sein d'un espace académique de stockage partagé (Transmission)
- **Le 6 mai 2020** : réunion du jury académique et publication des résultats (courriers aux établissements)
- **le 3 juin 2020** : remise des prix lors de la journée de la remise des diplômes de labellisation E3D

## Article 3 - Sélection

### 3.1 – Le Jury

#### Le jury est composé de :

- L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, référente académique Education au Développement Durable, ou de son représentant



- Les représentants de CITEO et de la chaire Recyclage & Economie Circulaire
- 3 chefs d'établissements (collège et lycée)
- 1 à 3 inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription, référents EDT pour le primaire
- 2 élèves éco-délégués
- 1 élue en charge des déchets à la Métropole de Lyon ou son représentant.

Des membres pourront être ajoutés ou supprimés de cette liste si nécessaire.

### 3.2- Les attentes du jury :

Le jury attend des candidats qu'ils **imaginent une campagne de sensibilisation à la prévention, au tri et au recyclage des papiers, cartons et emballages à destination d'autres jeunes** (réduction des déchets, recyclage, geste de tri, bénéfice pour l'environnement, etc.).

La forme, le support et le style d'expression utilisés pour la campagne sont libres (vidéo, podcast, reportage, journal, planche de BD, créations artistiques...). **Toutefois, le support vidéo reste fortement à privilégier**, afin de communiquer largement sur la campagne de sensibilisation et de prévention qui sera proposée au travers de chaque production.

Le projet doit aboutir à la **réalisation d'une œuvre collective qui aura pour vocation d'inciter les autres jeunes à agir en citoyens responsables.**

### 3.3- Critères de sélection

- La campagne de sensibilisation **doit s'inscrire dans un projet plus global sur la prévention, le tri et le recyclage mis en place dans l'école ou l'établissement**
- **La cohérence et pertinence du projet** (messages véhiculés, choix du support ...),
- **Le rayonnement du projet à l'intérieur** de l'école ou de l'établissement (nombre d'élèves concernés directement ET indirectement par une communication interne...
- **Le rayonnement à l'extérieur** : partenariats, implication des parents, d'autres structures du quartier, d'autres écoles ou établissements de proximité...
- La campagne peut facilement être diffusée dans l'Académie,
- Le caractère **concret** du projet impliquant une **pratique active** des élèves,
- **L'interdisciplinarité** du projet et investissement des différents acteurs,
- La portée **pédagogique** du projet,
- **L'originalité du projet**,
- **La qualité et clarté de la présentation** écrite, orale, visuelle, sonore... du projet.

Les décisions du jury seront sans appel.

## **Article 4 – Restitution et valorisation des productions**

### **4.1- La production**

Chaque production devra être impérativement accompagnée d'une fiche de présentation générale décrivant dans ses grandes lignes directrices la conception du projet (**cf : annexe 1**).

Les productions et l'ensemble des documents qui s'y rattachent devront être dématérialisés et déposés par les établissements dans un espace de stockage partagé, dont les modalités de fonctionnement seront diffusées par courriel aux établissements.

### **4.2- La grille d'évaluation**

La grille d'évaluation du jury académique permet, à titre indicatif, de porter à la connaissance des établissements candidats les critères qui lui permettront d'évaluer les productions proposées. Elle leur permettra ainsi de vérifier si la production proposée répond bien à ces différentes attentes (**cf : annexe 2**).

### **4.3 - Cérémonie de la remise des prix**

Les prix seront remis lors de la journée de remise des prix de labellisation E3D. Ce jour-ci, les vidéos des lauréats seront diffusées et les élèves seront invités à monter sur scène accompagnés d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative pour les écoles et établissements, afin d'expliquer leur démarche et recevoir leur prix.

Le prix est constitué d'une participation à un atelier ou une sortie pédagogique en rapport avec la prévention, le tri et le recyclage.

Un prix sera attribué au gagnant de chaque catégorie.

La présentation des différents projets mis en place au sein de l'Académie de Lyon se fera lors de la semaine du développement durable.

### **4.4 - Diffusion des projets primés**

CITEO, ses partenaires et l'Académie de Lyon auront à cœur de valoriser les travaux des établissements ayant reçu un prix. Ces travaux pourront être mis en ligne sur les sites et réseaux sociaux de l'Académie, Facebook, Twitter, et sur les sites de CITEO et de ses partenaires. Ils pourront

également être valorisés sur les sites Internet des écoles, établissements, autres structures et partenaires de ce prix.

Les projets primés diffusés devront obligatoirement comporter le nom de l'école ou de l'établissement ou de la structure concernée. Les travaux ne seront pas retournés aux établissements.

Par ailleurs, le recteur d'académie veillera à la mise en valeur de ces travaux auprès des archives, des musées, des bibliothèques, des mairies, des établissements scolaires, et sur les supports numériques de l'académie de Lyon (Chaine PeerTube, site EDD, etc.) afin de diffuser les bonnes pratiques et faire des émules.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit de l'académie de Lyon, de CITEO et de leurs partenaires, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent **veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur**. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent pas être diffusées. Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront aussi à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le **formulaire de cession de droit à l'image et de droits d'auteur, téléchargeable sur le site : [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr)**, et le joindront au travail des élèves lors de l'envoi de la production.



**Annexe 2**

**Concours « Jeunes reporters pour l'environnement »  
-Edition 2020-**

**Fiche de présentation de la production**

**(Attention : une fiche à remplir pour chaque production)**

**Nom de l'établissement :**

**UAI :**

**Etablissement public ou privé :**

**Nom et qualité de la personne référente du concours :**

**(Coordonnées courriel et téléphonique)**

**-Titre de la production :**

**-Catégorie de participation :**

- collègue ☐
- lycée ☐
- section STS ☐

**-Choix du concours :**

- concours général ☐
- Prix « Forêt et Bois ☐
- Campagne « Moins de déchets » ☐

**-Choix du support de la production :**

**(pour une vidéo, préciser sa durée et son poids)**

**(pour un article, préciser le nombre de mots , le nombre de photos et sa taille)**

**-Noms, prénoms, niveau de classe, des élèves ou étudiants « jeunes reporters » :**

-  
-  
-  
-

-  
-

**Présentation générale du reportage et de ses objectifs :**

**1) Quelle est la problématique locale identifiée dans le reportage, en lien avec les enjeux du développement durable ?**

**2) Par quels moyens ou méthodes, les jeunes reporters ont-ils mener leur enquête journalistique**

**3) Quelles sont les solutions concrètes envisagées pour répondre aux enjeux identifiés dans l'enquête (approche positive) ?**

**4) De quelle manière et par quels moyens les jeunes reporters envisagent-ils de diffuser le reportage pour sensibiliser le grand public au sujet traité ?**

**5) Quels objectifs pédagogiques ont été visés par la participation à ce concours?**

**6) La réalisation du reportage a-t-elle permis d'envisager un travail pluridisciplinaire ? (si oui, préciser les disciplines concernées)**

**7) Combien d'enseignants et/ou de personnels sont intervenus dans la réalisation du reportage ?**

**8) Qu'est ce qui a motivé vos élèves et votre équipe pédagogique à participer à ce concours?**

**9) Avez-vous sollicité des partenariats extérieurs pour la réalisation de ce reportage ? Si oui, indiquer lesquels.**

**10) De quelle manière envisagez-vous de valoriser la réalisation de ce reportage au sein de votre établissement ?**

**11) Autres observations**

**Grille d'évaluation du Prix « Les experts du tri »****Edition 2019-2020**

**Les projets restitués par les établissements seront évalués par le jury sur la forme et sur le fond.**

**Les critères ci-dessous ont été établis conjointement par CITEO et l'Académie de Lyon pour accompagner la réalisation de la production.**

1. Pertinence du sujet choisi par rapport au thème du concours.
2. Pertinence de l'articulation par rapport aux programmes.
3. Compétences travaillées par les élèves : scolaires, techniques, psycho-sociales (savoir-être et savoir-faire),
4. Pluridisciplinarité
5. Implication de l'écosystème : vie scolaire, parents, personnel administratif, de cuisine, etc... Autres établissements du quartier, collectivité, associations, etc...
6. Nombre **d'élèves concernés directement et indirectement** par le projet (participants),
7. Nombre de personnes concernées à l'extérieur de l'établissement et de quel type.
8. Originalité et créativité de l'œuvre proposée.
9. Transférabilité et reproductibilité du projet.
10. Compatibilité du projet avec l'organisation d'un évènement à destination des parents, au CDI, ou autre.



### Annexe 3

## Formulaire d'inscription au concours « Les experts du tri » Edition 2020

**A renvoyer avant le 9 janvier 2020**

par courriel à l'adresse suivante : [dos3-prix@ac-lyon.fr](mailto:dos3-prix@ac-lyon.fr) avec en objet : Concours « Les experts du tri »

|                                                                                                              |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Nom de l'établissement</b>                                                                                |                    |
| <b>UAI</b>                                                                                                   |                    |
| <b>Adresse de l'établissement</b>                                                                            |                    |
| <b>Etablissement public ou privé</b>                                                                         |                    |
| <b>Nom et prénom de la personne référente du projet</b>                                                      |                    |
| <b>Fonction de la personne référente du projet</b>                                                           |                    |
| <b>Contacts de la personne référente du projet</b>                                                           | Email<br>Téléphone |
| <b>Choix de la catégorie du concours (école, collège, lycée, liaisons inter-degrés/inter-établissements)</b> |                    |
| <b>Niveau(x) des classes engagées</b>                                                                        |                    |



**Annexe 4**

**Concours « Les experts du tri » - Edition 2020**

**Fiche de présentation de la production**

**(Attention : remplir une fiche pour chaque production)**

**Nom de l'établissement :**

**UAI :**

**Etablissement public ou privé :**

**Nom et qualité de la personne référente du concours**

**Coordonnées courriel et téléphonique**

**Titre de la production :**

**Catégorie de participation :**

(école, collège, lycée, liaison inter-degrés/inter –établissements)

**Thématique choisie :**

(recyclage, tri,...)

**Choix du support de la production :**

(nb : pour une vidéo, préciser sa durée et son poids)

**Présentation générale de la production et de ses objectifs :**

|  |
|--|
|  |
|--|

**1) Combien d'élèves ont participé à l'élaboration de la production ? De quelles classes ?**

|  |
|--|
|  |
|--|

**2) Quels objectifs pédagogiques ont été visés par la participation à ce concours?**

|  |
|--|
|  |
|--|

**3) Dans quelle mesure et comment la production s'articule –telle avec les programmes des élèves et les différents parcours/élèves ? A-t-elle permis d'envisager un travail pluridisciplinaire (si oui, préciser les disciplines concernées)**

|  |
|--|
|  |
|--|

**4) De quelle manière et par quels moyens envisagez –vous de mettre en place la campagne de sensibilisation proposée à destination d'autres jeunes**

|  |
|--|
|  |
|--|

**5) Combien d'enseignants et/ou de personnels sont intervenus dans la conduite de la production ? Les familles ont-elles été associées à la réalisation de la production ? si oui, comment ?**

|  |
|--|
|  |
|--|

**6) Qu'est ce qui a motivé votre équipe pédagogique et vous-même à participer à ce concours?**

**7) ? Connaissez-vous avant cette participation la société CITEO (ou sous son précédent nom Ecofolio) et son action environnementale ?**

**8) Quels sont les partenariats extérieurs que vous avez sollicités pour la réalisation de la production et de la campagne de sensibilisation**

**9) Quels sont les points forts de la participation de votre établissement à ce concours ? (lien avec une labellisation E3D, le projet d'établissement, le contrat d'objectifs ,...)**

**10) De quelle manière envisagez-vous de valoriser cette production dans votre établissement ?**

|  |
|--|
|  |
|--|

|                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11) Avez-vous utilisé les ressources et les outils mis à disposition par Citéo pour réaliser votre production ou celles d'autres structures ?</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|  |
|--|
|  |
|--|

|                                |
|--------------------------------|
| <b>12) Autres observations</b> |
|--------------------------------|

|  |
|--|
|  |
|--|

**Questionnaire de satisfaction  
Concours «Les experts du tri »**

**Edition – 2019-2020**

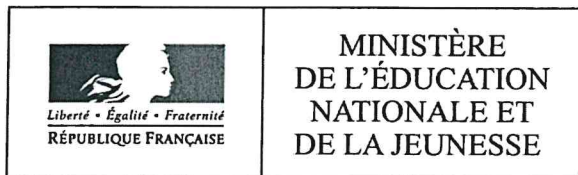
**Vous avez participé au concours « Les experts du tri » organisé conjointement par l'Académie de Lyon, CITEO, l'éco-organisme en charge du tri et du recyclage des papiers et des emballages et l'Ecole centrale de Lyon.**

**Afin d'améliorer la mise en œuvre de ce concours, nous vous adressons ci-dessous un rapide questionnaire de satisfaction.**

Pourriez-vous nous indiquer :

- 1- Pourquoi vous avez décidé de participer ?
- 2- Quels sont les freins que vous avez pu rencontrer ?
- 3- Quelles suggestions feriez-vous pour une appropriation plus facile par niveau ?
- 4- Quelque chose dans le concours qui vous a vraiment plu ?
- 5- Quelque chose que vous souhaiteriez améliorer ?
- 6- Une remarque que vous souhaiteriez nous faire ?

**Merci pour votre participation.**



## Concours Arts en plastiques pour l'océan

### Fiche de présentation

#### Enjeux

---

Face à l'enjeu majeur qu'est la lutte contre la pollution des océans par le plastique, la fondation de la mer et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se mobilisent pour sensibiliser la jeunesse et lancent ensemble le concours *Arts en plastiques pour l'océan*.

Ce concours vise à la fois à faire découvrir aux élèves les enjeux liés au développement durable de la mer et à lutter contre la pollution plastique qui met en danger toutes les formes de vie animales et végétales marines, entraînant de graves conséquences pour les sociétés humaines.

Il s'agit également de susciter la créativité des élèves en les invitant à réaliser une œuvre à partir de matériaux plastiques, afin qu'ils puissent proposer des réponses à ce défi.

Ce concours est ouvert aux classes volontaires, accompagnées selon le cas par leur professeur d'arts plastiques ou professeur des écoles et tout membre de l'équipe éducative mobilisé sur ces questions.

Il s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée le 8 juin 2018 entre la fondation de la mer qui contribue à l'étude et à la protection de l'océan en promouvant une exemplarité française pour la préservation de cet environnement, et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

#### Mise en œuvre

---

➤ Public concerné :

Ce concours est ouvert à tous les élèves du cycle 1 au cycle 4, issus d'écoles et de collèges publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

➤ Modalités de participation :

Pour participer au concours, les professeurs volontaires inscrivent les classes sur le site <http://www.fondationdelamer.org/arts-plastiques/> en remplissant le formulaire dédié, en ligne.

Chaque école ou collège a la possibilité de présenter plusieurs productions plastiques qui constitueront autant de candidatures de classes et nécessiteront autant d'inscriptions distinctes au concours.

Le dossier de candidature joint au formulaire doit comporter impérativement :

- Le titre de la réalisation ;
- Une brève note d'intention (une page maximum) ;
- Une description des matériaux utilisés ;
- Des photos numériques ou une vidéo de la réalisation
  - Poids maximum des photos : 5Mo. Format : jpeg ou png
  - Poids maximum des vidéos : 10Mo. Format : mp4 ou mov);

Les réalisations devront impérativement être élaborées en tirant parti de diverses qualités (matérielles, symboliques, sémantiques...) de plastiques usagés, tels que répandus dans la mer. Le choix de la technique est laissé libre ainsi que les partis-pris plastiques, esthétiques, écologiques pour le traitement de la thématique du concours. Les productions peuvent être en deux dimensions (graphiques, picturales, photographiques, numériques) ou en volume (assemblages, modelages, installations...). Dans ce cas, elles sont photographiées ou filmées.

➤ Modalités de sélection :

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury, chargé d'évaluer les réalisations qui lui sont proposées, selon les critères suivants :

- La pertinence de la production par rapport à la thématique du concours (parti pris personnel soutenant un témoignage, un engagement, une alerte, une vision de réenchantement, etc.) ;
- La qualité, la sensibilité, la créativité et l'originalité de la réalisation tant d'un point de vue du fond (thématique) que de la forme (critères esthétiques et techniques).

Deux catégories sont créées : « catégorie École » et « catégorie Collège ».

A l'issue du concours, le jury désigne la production primée dans chaque catégorie. Un diplôme d'honneur est remis à l'ensemble des élèves issus des classes lauréates par des représentants

de la fondation de la mer et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, lors d'une cérémonie officielle organisée à Paris, le 8 juin 2020, à l'occasion de la journée mondiale de l'Océan.

Les frais liés aux déplacements, aux repas et à l'hébergement des classes et des enseignants concernés sont intégralement pris en charge par la fondation de la mer\*.

Chaque classe primée reçoit une dotation financière permettant aux élèves et aux équipes éducatives concernés de poursuivre le développement de leur projet, en lien avec la lutte contre les pollutions marines à partir de l'éducation artistique et culturelle.

➤ Publication des résultats et exposition des créations

Les résultats du concours sont publiés sur le site internet de la fondation de la mer et sur la page dédiée du site [eduscol](http://eduscol.fr). Ils sont également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de la fondation de la mer, ainsi que dans la presse.

Les photos et/ou vidéos des créations lauréates et une partie des nominées pourront être exposées lors de manifestations organisées par la fondation de la mer et sur le site [www.fondationdelamer.org](http://www.fondationdelamer.org)

## Jury

---

Le jury est composé d'artistes, de personnalités engagées pour la préservation de la biodiversité marine et la lutte contre les pollutions en mer et de représentants institutionnels (ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse notamment). La liste des membres du jury est consultable sur le site de la fondation de la mer, à l'adresse :

<http://www.fondationdelamer.org/concours-arts-plastiques/jury/>

## Calendrier

---

|               |                                              |
|---------------|----------------------------------------------|
| Octobre 2019  | Ouverture des inscriptions au concours       |
| 15 avril 2020 | Fin de réception des dossiers de candidature |
| 30 avril 2020 | Jury de sélection des lauréats               |
| 8 juin 2020   | Remise des prix à Paris                      |

---

\* Dans le cadre d'un budget global de 10 000 euros.



## Ressources

---

- Ressources pédagogiques de Nausicaà - le centre national de la mer ;
- Ressources pédagogiques de la fondation tara océan ;
- Espace pédagogique de l'association « Expédition 7e continent » ;
- Site de l'Agence française pour la biodiversité : les aires marines éducatives ;
- Atelier Canopé d'Amiens - Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable ;
- Eduthèque et éducation au développement durable en élémentaire.

## Référents nationaux

---

Pour la fondation de la mer :

Muriel Barron, [mb@fondationdelamer.org](mailto:mb@fondationdelamer.org)

Pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Delphine Laroche, [delphine.laroche@education.gouv.fr](mailto:delphine.laroche@education.gouv.fr)